



**2023 DFPE 45** – Subventions (297.000 euros) – avec une convention annuelle, une convention pluriannuelle d'objectifs et un avenant à convention - à 8 associations pour le fonctionnement d'espaces ludiques, de ludothèques et de ludomouv citoyennes dont les activités partagées et intergénérationnelles contribuent à renforcer le lien parents-enfants dans les 9e, 12e, 13e, 17e, et 18e arrondissements.

## PROJET DE DÉLIBÉRATION

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Une attention particulière est portée aux dispositifs permettant aux parents de mieux concilier vie professionnelle, vie familiale et vie personnelle, et de partager des temps de loisirs avec leurs enfants. Les ludothèques et les ludomouv citoyennes parisiennes sont, à ce titre, des lieux incontournables pour partager des moments ludiques en famille, dans un climat de convivialité et d'échanges interculturels et intergénérationnels.

Durant les différentes phases de la crise sanitaire depuis 2020, les associations ont su adapter leur offre de services. En 2022, les fréquentations sont revenues globalement au même niveau qu'avant la crise. Les associations ont développé de nouveaux projets autour du jeu pour les familles parisiennes, avec de nombreux partenariats locaux.

Aussi, il vous est proposé d'accorder le soutien financier de la Ville de Paris pour l'année 2023 aux partenaires associatifs suivants.

**L'association « Accessijeu »** pour la gestion et l'animation de sa ludothèque (12e), au cœur du quartier de Bercy - Charenton. Cette association s'est donnée pour mission de rendre le loisir du jeu de société accessible aux personnes non-voyantes ou malvoyantes de tout âge. C'est également une ludothèque de quartier, un lieu de loisirs pour tous, de rencontre et de convivialité. Plus de 900 jeux sont disponibles dont environ 350 adaptés aux déficients visuels. L'association mène par ailleurs de nombreuses interventions de sensibilisation au handicap auprès de partenaires associatifs, institutionnels et privés, in situ ou à l'occasion d'événements locaux et nationaux. En octobre 2022, la ludothèque comptait 91 foyers adhérents pour un total de 163 usagers, malgré le local étroit qui limite son activité.

L'année 2023 sera une année importante pour l'association qui prépare son développement sur le quartier Lamoricière (avec départ du local actuel), suite à sa gestion depuis fin 2022 de la nouvelle Ludomouv citoyenne « Lamoricière » implantée sur l'avenue Lamoricière.

**L'association « Au temps du jeu »** pour la gestion de la ludothèque « Denise Garon » (13e). Elle a pour objectif de proposer des activités ludiques diversifiées avec le concours de nombreux partenaires. La ludothèque fonctionne grâce à une variété d'accueils : accueil tout public, accueil petite enfance, accueil multimédia et accueil

public porteur de handicap. En 2022 (à l'automne), l'association a enregistré 267 adhésions, permettant à 1 117 personnes d'accéder à la ludothèque. Les chiffres de fréquentation sont en augmentation.

**L'association « Home Sweet Mômes » (18<sup>e</sup>)** pour l'animation de la ludomouv citoyenne installée au square des Poissonniers (18<sup>ème</sup>). Cette action, qui a débuté fin 2019, lui permet d'investir un quartier de l'arrondissement autre que celui de la Goutte d'Or où elle est implantée historiquement, et de venir à la rencontre d'un nouveau public. En donnant une place aux échanges intergénérationnels et en occupant l'espace public par une présence régulière dans un espace vert de la Ville de Paris, le projet offre un espace ludique, convivial et collaboratif, animé par des habitants d'un quartier en attente de proposition d'activités intergénérationnelles renforçant le lien et la mixité sociale. À l'été 2022, l'association a pu bénéficier d'un container plus grand, ainsi que mettre en place une dynamique renforcée qui sera poursuivie à l'été 2023 (en 2022 autour d'ateliers participatifs de menuiserie). En 2022 (à l'automne), la ludothèque a enregistré environ 5000 visites.

**L'association « L'Assoce » (17e)** qui anime une ludomouv citoyenne au Parc Martin Luther King dans la ZAC Clichy-Batignolles depuis 2019. Situé au cœur d'ensembles immobiliers récents, le parc est un espace de rencontre et de détente pour des familles d'horizons et d'âges divers. Dans ce cadre, la ludomouv est un lieu bien repéré par tous proposant régulièrement des animations ludiques, artistiques et culturelles très fréquentées par des habitants en recherche de lieux où la convivialité et les échanges intergénérationnels sont possibles. En 2022, la ludomouv a enregistré environ 19 000 visites.

**L'association « Association Rungis Brillat Peupliers - ARBP » (13e)** qui, pour la première année, anime une ludomouv citoyenne appelée "La boîte rouge" installée place Pierre Riboulet. L'association, implantée depuis 25 ans dans le quartier, reprend l'animation de cette ludomouv auparavant portée par l'association « Les Parques ». En donnant une place aux échanges intergénérationnels et en investissant l'espace public par une présence régulière, le projet offre un espace ludique, convivial et collaboratif, animé par des habitants du quartier, et contribue à favoriser le lien social et la mixité. Une convention pluri-annuelle d'objectifs est proposée.

**L'association « Le Périscope » (12e)** qui, depuis octobre 2018, anime une des deux premières ludomouv citoyennes parisiennes, la « Ludoscope », installée dans la voie piétonnisée dite « rue aux enfants » rue Bignon. En partenariat avec plusieurs acteurs associatifs de quartier (conseil des Seniors, conseil de quartier, associations de parents d'élèves, etc.), le projet a vocation à fédérer les habitants en proposant un lieu familial, convivial et intergénérationnel pour un public de tout âge. La ludomouv est devenu un lieu familial incontournable du quartier.

**L'association « UDAF »** qui anime depuis mai 2022 la ludomouv citoyenne située rue Rochambeau (rue fermée à la circulation automobile et jouxtant le Square Montholon tout juste rénové (9<sup>ème</sup>)). La ludomouv a reçu 2 855 visites en 2022, dont 579 enfants de moins de 3 ans et 722 parents. Elle propose une variété de jeux, accessible à tous, gratuitement, pour du jeu sur place en extérieur. Par ailleurs l'UDAF continue, avec la gestion de la ludothèque « Planète Jeux » (18e), de participer sur le territoire de la Goutte d'Or au développement du lien socio-culturel intergénérationnel en utilisant comme moyen fédérateur le jeu. En 2022 (à l'automne), la ludothèque Planète Jeux a enregistré 13 281 visites.

**L'association « Les demains qui chantent »** pour l'animation du « Maquis d'Émerveille » dans le Jardin Frédéric Dard, au cœur de la Cité des Arts, sur la Butte

Montmartre -18<sup>ème</sup>). L'objectif du projet est d'éveiller à la question des relations arts/enfants/nature. Ce projet récent s'articule autour de l'aménagement paysager du jardin et de séances d'accueil artistiques pour les enfants de 0 à 3 ans et leurs parents (109 familles y ont participé en 2022) et dans le cadre des partenariats (écoles maternelles, crèches, partenaires associatifs). L'association a participé à plusieurs événements à l'échelle de l'arrondissement et de Paris. Sur 2023, 32 séances d'accueils artistiques sont prévues, dont 28 tout public, de même que 10 journées de programmation spécifiques (jeune public, poésies, plasticien, etc.) ainsi que 5 conférences thématiques. Une convention annuelle d'objectifs est proposée.

Compte tenu de l'impact positif de ces actions auprès des familles parisiennes, je vous propose d'attribuer, au titre de l'exercice 2023, une subvention d'un montant global de 297 000 euros selon la répartition précisée ci-dessous.

<b>L'association « AccessijeuX » :</b>	10 000 €
<b>L'association « Au temps du jeu » :</b>	118 000 €
<b>L'association « Home Sweet Mômes » :</b>	25 000 €
<b>L'association « L'Assoce » :</b>	20 000 €
<b>L'association « Association Rungis Brillat Peupliers » :</b>	20 000 €
<b>L'association « Le Périscope » :</b>	20 000 €
<b>L'association « UDAF » :</b>	74 000 €, autour des 2
projets :	
	1/ ludomouv citoyenne : 19 000 €
	2/ ludothèque Planète Jeux :
	55 000 €
<b>L'association « Les demains qui chantent » :</b>	10 000 €

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris



**2023 DFPE 45 – 2023 DFPE 45** – Subventions (297.000 euros) – avec une convention annuelle, une convention pluriannuelle d’objectifs et avenants à convention - à 8 associations pour le fonctionnement d’espaces ludiques, de ludothèques et de ludomouv citoyennes dont les activités partagées et intergénérationnelles contribuent à renforcer le lien parents-enfants dans les 9e, 12e, 13e, 17e, et 18e arrondissements.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,

Vu la convention pluriannuelle d’objectifs signée le 25/02/2022 par l’association « Accessijoux » et la Ville de Paris,

Vu la convention pluriannuelle d’objectifs signée le 24/02/2022 par l’association « Au Temps du Jeu » et la Ville de Paris,

Vu la convention pluriannuelle d’objectifs signée le 30/03/2022 par l’association « Home Sweet Mômes » et la Ville de Paris,

Vu la convention pluriannuelle d’objectifs signée le 30/03/2022 par l’association « L’Assoce » et la Ville de Paris,

Vu la convention pluriannuelle d’objectifs signée le 15/04/2022 par l’association « Le Périscope » et la Ville de Paris,

Vu la convention pluriannuelle d’objectifs signée le 18/12/2021 par l’association « UDAF » et la Ville de Paris

Vu la convention pluriannuelle d’objectifs signée le 30/03/2022 par l’association « UDAF » et la Ville de Paris,

Vu le projet de délibération en date des 14, 15, 16 et 17 mars 2023, par lequel Madame la Maire de Paris propose l’attribution de subventions à 8 associations, la signature d’une convention annuelle, d’une convention pluriannuelle et d’avenants à convention pour le fonctionnement des espaces ludiques, des ludothèques et des ludomouv citoyennes parisiennes,

Vu l’avis du conseil du 9e arrondissement en date du ;

Vu l’avis du conseil du 12e arrondissement en date du ;

Vu l’avis du conseil du 13e arrondissement en date du ;

Vu l’avis du conseil du 17e arrondissement en date du ;

Vu l’avis du conseil du 18e arrondissement en date du ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6ème commission

## Délibère

Article 1 : Une subvention de 10.000 euros est allouée à l'association « AccessiJeux » (N° tiers PARIS ASSO : 183607 , N° dossier : 2023\_00371 ) pour le fonctionnement de la ludothèque (12e).

Article 2 : Une subvention de 118.000 euros est allouée à l'association « Au Temps Du Jeu » (N° tiers PARIS ASSO : 197070 , N° dossier : 2023\_05305 ) pour le fonctionnement de la ludothèque Denise Garon (13e).

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 30 mars 2022, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association « Home Sweet Mômes » ayant son siège social 9, rue Saint Bruno (18e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 4 : Une subvention de 25.000 euros est allouée à l'association « Home Sweet Mômes » (N° tiers PARIS ASSO : 161081 , N° dossier : 2023\_02661 ) pour le fonctionnement de la ludomouv citoyenne (18e).

Article 5 : Une subvention de 20.000 euros est allouée à l'association « L'Assoce » (N° tiers PARIS ASSO : 120542 , N° dossier : 2023\_02972 ) pour le fonctionnement de la Ludomouv citoyenne (17e).

Article 6 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'« Association Rungis Brillat Peupliers » ayant son siège social 11 rue Fontaine à Mulard (13e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 7 : Une subvention de 20.000 euros est allouée à l'« Association Rungis Brillat Peupliers» (N° tiers PARIS ASSO : 6381 , N° dossier : 2023\_02701 pour le fonctionnement de la Ludomouv citoyenne (13e).

Article 8 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs du 15 avril 2022, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association « Le Périscope » ayant son siège social 9, rue Jacques Hillairet (12e), pour la modification des horaires de fonctionnement de la ludomouv citoyenne (12e).

Article 9 : Une subvention de 20.000 euros est allouée à l'association « Le Périscope » (N° tiers PARIS ASSO : 181941 , N° dossier : 2023\_02615 ) pour le fonctionnement de la Ludomouv citoyenne (12e).

Article 10 : Une subvention de 74.000 euros est allouée à l'association « Union Départementale des Associations Familiales de Paris - UDAF » (N° tiers PARIS ASSO : 21013 ) selon la répartition suivante :

- pour la Ludomouv citoyenne (9e) : 19.000 € (N° de dossier 2023\_02442)

- pour la ludothèque « Planète Jeux » (18<sup>e</sup>) : 55.000 € (N° de dossier 2023 \_02483)

Article 11 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association « Les demains qui chantent » ayant son siège social 7, rue du docteur Pesqué (93300 Aubervilliers) pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 12 : Une subvention de 10.000 euros est allouée à l'association « Les demains qui chantent » (N° tiers PARIS ASSO : 19561, N° dossier : 2023\_04625 ) pour le fonctionnement de leur projet « Le Maquis d'Émerveille » (18e).

Article 13 : La dépense de fonctionnement correspondante de 297.000 euros sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2023 et suivants de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.